

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 26 mai, le Conseil Municipal de la commune de St Jean d'Arvey, dûment convoqué, en date du 21 mai 2025 s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal sous la présidence de M. BERTHOMIER, Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

Thierry MEROT est désigné et accepte cette fonction.

PRESENTS : C. BERTHOMIER, T. MEROT, N. FAVRE, D. MORAIN, C. ALLERA, N. MOLLARD, P. GUILLON, J. BON BETEMPS-PETIT, F. VINIT, B. GAUTHIER, A. VINCENT, D. COUSTEIX, L. DECROIX

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

ABSENTS EXCUSES : B. WEILAND, EL. PARENT, EV. PARENT, V. SANZO, G. PETIT

DELIBERATION N° 2025-24

OBJET : RECOURS A L'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX SUR LA CHAUDIERE BOIS

Afin de financer les travaux d'investissement validés lors du vote du budget principal 2025 du réseau de chaleur, il est proposé au conseil municipal de contracter auprès de la caisse régionale de crédit agricole mutuel des Savoies, un emprunt d'un montant de 35 000 Euros dont les caractéristiques sont les suivantes :

Organisme prêteur :	La caisse régionale de crédit agricole mutuel des Savoies
Montant total	35 000 euros
Date de départ	La mise à disposition des fonds pourra être effectuée en un ou plusieurs fois avant le 12/08/2025
Durée d'amortissement	120 mois
Amortissement	Taux fixe avec 39 échéances de 1036.34 euros et 1 échéance de 1036.28 euros
Périodicité des échéances	Trimestrielle (amortissement et intérêts)
Taux d'intérêt fixe	3.41 %
Taux effectif global :	3.50 %
Frais de dossier :	150 euros
Taux effectif global en fonction de la périodicité trimestrielle :	0.87%
Remboursement anticipé	Possible à chaque date d'échéance sans pouvoir être inférieur à 10 % du montant initial et avec paiement d'une indemnité de gestion égale à 2 mois d'intérêt calculés aux taux d'intérêt sur le capital remboursé par anticipation, et d'une indemnité financière égale au nombre de mois M calculés au taux d'intérêt du prêt sur la base

du capital remboursé par anticipation selon les équations indiquées au contrats annexés à la présente délibération.

Il est précisé que le contrat de financement n°00003217824 est annexée à la présente délibération.

Considérant la délibération 2025 – 22 en date du 31/03/2025 approuvant le budget primitif 2025 du réseau de chaleur,

Considérant la nécessité de procéder aux travaux d'investissement du la chaudière bois,

Considérant qu'il revient au conseil municipal de se prononcer sur la conclusion des emprunts,

Vu la proposition de la caisse régionale de crédit agricole mutuel des Savoies en date du 14/05/2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE de contracter auprès** de la caisse régionale de crédit agricole mutuel des Savoies un emprunt d'un montant de 35 000 € pour une durée de 10 ans à taux fixe selon les caractéristiques visées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec la caisse régionale de crédit agricole mutuel des Savoies.
- **DIT** que les sommes nécessaires au paiement des intérêts de ce prêt sont inscrites au budget.
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

La délibération est adoptée à l'unanimité par 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré.

Pour extrait conforme

Le maire,
Christian BERTHOMIER



Le secrétaire de séance,
Thierry MEROT

